

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 13 Avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15 **Présents :** 11 **Votants :** 13 **Absents :** 4 **Procurations :** 2

Date de convocation : 07/04/2023

Date d'affichage : 07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize Avril, à 18h00.

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Étaient présents : Richard FIOL, Michel VERNHETTES, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Paulette FOURNIER, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Sabine THOMAS, Virginie GOVIGNON, Claude AROCAS, Christian JULIAN.

Absents : Jean-François GALLIARD, Lionel CAYRON, Yvan BOUAT, Vanessa SAUVEPLANE.

Représentés : Jean-François GALLIARD par Virginie GOVIGNON
Lionel CAYRON par Alain DELMAS

Objet : Tableau Subventions Associations 2023

Délibération n° 2023-32

Monsieur le Maire expose :

Suite aux demandes des associations de la Commune et compte tenu de leur activité, veuillez trouver ci-joint le tableau d'attribution.

TABLEAU DES SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	2023	
	ACCORD	en attente
ADMR	500	
Amicale Sapeur Pompiers	1000	
APE Ecole de Nant	1000	
Chasse et Loisirs des Liquisses	100	
Jeunesse Sportive Nantaise	1500	
Festival des Hospitaliers		dossier en cours
GR Spéléo Nantaise	200	
Comité des Fêtes		dossier en cours
Ainés Ruraux	500	
Les Amis de la Barbaresque	500	
Les Liquissols	300	
Nant Culture et Loisirs	500	
Nant Nature et Patrimoine	1000	
Les Amis de Saint Martin	300	
Association du Trévezel	200	
Les Cantarels de la Dourbie	300	
Association de Saint Michel de Rouviac	300	

			convention à établir
Les Anciens combattants	150		
Association Jeunes Nantais	300		
Les habitants de Saint Sauveur et des fermes environnantes	300		
Passion Rallye Aveyron	300		sous réserve du rallye
Total 1	9250		

Une enveloppe globale de 18 000€ est inscrite au budget de l'exercice 2023 pour les subventions aux associations communales sous la délibération 2023-13

Cette enveloppe attribue les subventions aux associations qui en ont fait la demande et dont le dossier est complet.

Elle permettra en outre de répondre aux demandes en attente aux nouvelles demandes et aux subventions exceptionnelles si besoin.

Chaque nouvelle attribution sera soumise à la décision du conseil municipal.

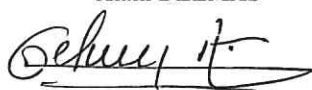
Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les points tels qu'ils ont été exposés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 18 Avril 2023

Le secrétaire de séance,
Alain DELMAS



Le Maire,
Richard FIOL

